VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

# E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR REPARTIR EN PARTAGE

## DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, FILET RUE PEAR.

Une Section s'Ameliorant Rapidement, avec un Avenir Sur.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne, MARDI, 30 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Div. E, qui est signé en cour ouverte le 1er novembre 1909, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville et arrondissement de la paroisse d'Orléans, et maintenant paroisse d'Orléans, en cet Etat et désignés par les numéros 13 à 22 inclusivement de l'Filet B sur un plan dressé par E. E. Rittners, député voyer général, portant la date du 17 novembre 1826 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire et d'après lequel plan lesdits lots 13 à 22 inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et ont 13 formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas et le lot 22 l'encoignure des rues Marks et Jefferson, ensemble tous les droits, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, borné par les rues Lower Line Pine Irma et Ann désignés comme lots Nos 12 13 et 14 dans l'Filet No 54 Greenville. Lesdits lots sont chacun trente pieds de face à la rue Irma sur trente pieds de face à la rue Louisiana sur cent vingt pieds de profondeur et formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

31 oct—31—nov 7 14 21 28—dec 2

# Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente de Receveur

DE LA

## UNION MARINE WORKS

UN SPLENDIDE ETABLISSEMENT SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI, ALGER.

UNE GRANDE OCCASION POUR ACQUERIR UN ETABLISSEMENT EN OPERATION.

Devant Etre Vendu le Tout Ensemble ou en Bloc.

No 90 422—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 11 NOVEMBRE 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 7 octobre 1909 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Filet borné par les rues Patterson, Bermuda, Segnin et Genive Massieu, ledit lot mesurant 100 pieds de face à la rue Patterson sur toute la profondeur et façade à la rue Segnin quelque soit la mesure s'étendant au Fleuve Mississippi et ne formant l'encoignure des rues Segnin et Patterson.

Acquis de Charles Weinberger le 24 décembre 1904 par acte pardevant F. E. Raymond, notaire, livre des transferts 222 folio 575.

Un certain lot de terre ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les machines chaudières, pompes et installations s'y trouvant et toutes dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro 2 de l'Filet No 15 borné par les rues Morgan (autrefois Vineyard), Bermuda (autrefois Barthélemy), Segnin et Patterson, lequel lot mesurant 31 pieds 1 pouce 9 lignes de face à la rue Patterson, 108 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur à la ligne de division du lot No 1, 108 pieds 9 pouces 2 lignes sur l'autre côté et 31 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, plus ou moins, d'après un plan annexé à un acte de partage passé le 11 mai 1850 par devant L. T. Caire, ancien notaire et cette ville.

AUSSI Une autre portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, avec les machines chaudières, pompes et installations dans ladite bâtisse dans le même district et telle que la propriété maintenant décrite de la susdite propriété chavant décrite, mesurant en mesure américaine 35 pieds 2 pouces de face à la rue Segnin 34 pieds 9 pouces de la largeur dans le fond sur une profondeur de 42 pieds 6 pouces 5 lignes. Ladite portion de terre est formée du fond du lot du coin désigné par le No 16 de l'Filet No 15 sur un plan de A. D'Hémecourt, voyer, en l'an septembre 1886 et déposé parmi les registres de H. P. Caire, notaire, comme plan 125 de son livre de plans No 6. Bis.

AUSSI Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines chaudières et pompes et installations ladedans qui s'y trouvent, dans le même district et filet que la propriété ci-dessus décrite désignée comme lot No 14 maintenant No 15 sur le rôle d'assessement dudit district, sur le plan ci-dessus mentionné de A. D'Hémecourt, voyer, et l'un autre dressé par lui le 14 mars 1842 d'après lequel plan ledit lot mesure en mesure française 40 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Morgan sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et 8 lignes sur la ligne de côté près de la rue Segnin 108 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté opposé.

Des certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines, pompes et chaudières et installations situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les numéros A et B dans l'Filet borné par les rues Morgan (autrefois Vineyard), Bermuda (autrefois Barthélemy), Patterson et Segnin sur un de ces lots C. C. Lewis député voyer de ville daté du 13 mai 1901 lesquels ont été passés le même jour par devant M. S. Marks, notaire en cette ville en notre présence dûment dûment annexés à un acte passé pardevant Felix J. Dreyfous de notre ville le 3 février 1903 lesquels ladite lots sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Morgan par des profondeurs au ventre de A de 115 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté le plus près du Segnin et de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté du lot B, le lot B de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot A et 114 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne division du lot B et ledit lot A ayant 32 pieds 3 pouces de largeur dans le fond et le lot B 32 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond.

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les machines chaudières, pompes et installations établies en lesdites améliorations situé dans le faubourg Auvergne, dans le Cinquième District de cette ville, ledit lot étant désigné par le numéro 1 de l'Filet 23 borné par les rues Morgan (autrefois Vineyard), Bermuda (autrefois Barthélemy), Patterson et Segnin sur un plan annexé à un acte de partage passé pardevant H. P. Caire, ancien notaire en cette ville daté du 1er mai 1850 lequel lot forme l'encoignure des rues Patterson et Segnin et mesure 31 pieds 1 pouce et 9 lignes à la rue Patterson sur 108 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Segnin, 108 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 31 pieds 1 pouce et 8 lignes dans le fond.

Etant les mêmes propriétés qui ont été acquises par la Union Marine Works de la State National Bank en liquidation le 27 novembre 1906 par acte pardevant C. L. Leonhardt, notaire et enregistré dans le livre des transferts 220, folio 425.

Les propriétés ci-dessus incluant machines, chaudières pompes, dépendances et accessoires seront vendues ou ensemble comme détaillées ci-dessus en opération.

Une liste complète d'après l'inventaire des machines, etc., sera exhibée au moment de la vente ou peut être vue dans les registres de M. E. M. Stafford, notaire, en son étude No 226 Batisse Hennen ou au bureau des encanteurs.

CONDITIONS—Un tiers au plus comptant, la balance, en un crédit de un, deux et trois ans garanti par billets de lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être donnée au porteur des billets hypothécaires et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Edw Rightor, W. W. Westerfield, avocats.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 11

# Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George Maxwell.

No 90,802—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido JEUDI le 11 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre émané, daté et signé le 5 octobre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre et améliorations, etc., dans le Troisième District, désigné par le No quatorze de l'Filet 67, borné par les rues Célestine, Bagatelle, St-Antoine et Genius, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Felix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 27 avril 1832 formant l'encoignure des rues Célestine et Bagatelle, et mesurant 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Célestine, mesure française, le tout plus ou moins avec les améliorations et portant le No 2700 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les frais de 1909, les frais de tous certificats et l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication, 10 0/0 du prix d'achat et prendre possession du loyer du jour de la signature de l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 8 9 10 11

## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Charles Steiffel

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89,583—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles et Emile Steiffel, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—R. J. Thalberger & Duffy, Jno J. Reilly, avocats.

30 oct—30—nov 3 8

VENTES A D ENCAN.

# Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

No 90 098—Cour Civile de District, Div. C, pour la paroisse d'Orléans.

Deux terrains du Cinquième District, Belleville entre Homer et Lavenue Sidell.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 23 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, ensemble avec toutes les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'Filet borné par les rues Belleville, Elmira, Homer et l'avenue Sidell, autrefois rue Jackson et désignés comme lots Nos 9 et 10 et mesurant trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville, autrefois Chestnut, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente deux pieds un pouce et cinq lignes de façade à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur et parallèle à la rue Homer, entre lignes exactes et parallèles, tout en mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat pour les demandeurs.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 23.

# Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON TERRAIN POUR BATIR, SIXIEME DISTRICT, AVEC AMELIORATIONS

SUCCESSION DE JOHN CAMPHOR.

No 90 520—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet, JEUDI, le 11 novembre 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 oct. 1909, de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour Division E agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'Filet borné par les rues Austerlitz, Magazine, Constantinople et Constance désigné par la lettre E sur un plan de William Weiss, notaire, en acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 1er mars 1879 et mesurant d'après ce 30 pieds de face à la rue Austerlitz sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qu'y trouvent désigné par le No 826 rue Austerlitz.

Acquis de J. Vic Leclerc par un acte pardevant J. C. Henriques, notaire le 1er février 1909 livre de transfert 219 folio 681.

Dans ce lot, toutes eaux et prise de toute commodités.

Conditions — Comptant, vingt pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE

## VENTE EN PARTAGE.

La moitié de l'intérêt indivis dans un Cottage Double, 2136 2138 rue Harmonie. Aussi Deux Terrains dans le Quatrième District.

Arthur Richardson et als vs Ferdinand Richardson et Newton Ellis

No 90,798—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—MARDI, le 30 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 21 oct 1909 et signé le 27 oct 1909, par l'Hon Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une moitié d'un intérêt indivis en un et à un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Filet borné par les rues Harmonie, St David (maintenant S. Franklin), Toledano et St Patrick (maintenant Saratoga), formant l'encoignure des rues Harmonie et St David, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue St David, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos municipaux 2136 et 2138 rue Harmonie.

Un certain lot de terre dans l'Filet ci-dessus décrit, désigné par le No 10 sur un plan de F. N. Tourné, architecte, le 28 novembre 1871, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmony sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain ne sont pas inscrites en cette vente.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Filet ci-dessus décrit, formant l'encoignure des rues Toledano et St David, et mesurant 29 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue St David, 120 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toledano, 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé, et 36 pieds 6 pouces sur la ligne du fond.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite: comptant. Les taxes de 1909 doivent être payées par l'acquéreur; pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, un tiers au plus comptant, la balance en un et deux ans avec 8 0/0 par an d'intérêt de la date, garantie par lien de vendeur et clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1909 devant être payées par l'acquéreur; dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les acquéreurs doivent assumer les frais des actes de vente pardevant Busière Rouen, notaire.

James J. McLaughlin, avocat.

30 oct—30—nov 7 14 21 28 30

# Charbon

PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA,

Coke de Gaz et de Fonderie.

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE

4716 Magazine, coin Valence

19 sept—

VENTES A L'ENCAN

# Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple.

3024 rue Deuxième

Près de la rue Delaigle.

PAR ALBERT PAUL Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne MERCREDI, le 24 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, daté du 18 oct 1909 et signé le 19 octobre 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Deuxième et Troisième, mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage simple connu comme No 3024 rue Deuxième bien subdivisé, hangar externe, bonne cour sur le devant et sur le côté.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un, un et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rolla A. Tuthenor, notaire, un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

# Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN HONHOST ET EPOUSE.

A l'Encan JEUDI, le 2 décembre 1909. Cottage simple attrayant: 214 8 Rocheblave. Voisinage de Choix du Troisième Ward.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge—No 90,655, Cour Civile de District, Division C, daté et signé en cour ouverte le 15 octobre 1909, et adressé à Will J. Morgan encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne JEUDI, le 2 décembre 1900 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'Filet No 554, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet (avenue Clairmont) et la rue Palmyre, désigné par le No 12 et mesurant 27 pieds à la rue Rocheblave sur 144 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. De Armas daté du 29 nov 1866 déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devant en plus et au dessus de son enchère payer les frais du dit acte et pour tous les certificats et les taxes de 1909 sur ladite propriété. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication avec

WILL J. MORGAN, Encanteur,
331 33d rue Carondelet

Legier et Gleason, avocats.

31 oct—31—nov 7 14 21 28—dec 2

# Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE

## Mary Jane Metcalf.

No 90 720—Cour Civile de District.

## Mercredi, 24 Novembre 1909,

A MIDI,

A la Bourse des des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté et signé le 18 octobre 1909 je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Deux certains lots de terre dans le septième District de cette ville, dans l'Filet No 17, borné par les rues Lowerline, Hampson, Deuxième et Clinton, lesdits lots sont désignés par les Nos 28 et 29 sur un plan dressé par P. A. Hammerswald le 11 mai 1847 et déposé comme plan No 31 en l'étude de Wm Monaghan ancien notaire en cette ville, lesdits lots mesurant sur un plan dressé par William H. Williams, voyer, dont une copie est annexée à un acte de vente de G. Adler à Paulin Le Blanc, passé le 3 février 1871 comme suit, à savoir:

Le lot No 28, trente pieds quatre pouces de face à la rue Lowerline trente pieds en largeur dans le fond, 127 pieds 5 pouces de profondeur sur les lignes du fond des lots 24 à 27, inclusivement, et 131 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot 29, et le lot 29 mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Lowerline 30 pieds de largeur dans le fond et 131 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne séparant du lot No 28, et 133 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du fond des lots Nos 1 à 5 inclusivement, d'après le même plan de William H. Williams.

Conditions—Une moitié au plus comptant, la balance s'il y en a en et deux ans avec 8 pour cent par an billets faits par l'acquéreur et par lui endossés, le vendeur devant payer les taxes de 1909, et les billets devant être garanti par les clauses usuelles de sécurité avec 10 0/0 d'honoraire d'avocat en cas de procès. 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication avec

GEO ST-PAUL, Encanteur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI, le 24 novembre 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

German Protestant Bethany Home vs John J. Godfard.

No 90,906—Cour Civile de District.

Le Cottage Elégant No 2922 rue Bourbon.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, daté et signé le 8 octobre 1909 je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations, consistant en un cottage simple retiré du trottoir, dans le Troisième District, dans l'Filet No 1176, borné par les rues St Antoine, Miro et Tonti, laquelle portion de terre commençant à une distance de quatre vingt pieds de l'encoignure des rues Tonti, et mesurant quatre vingt pieds de face à la rue Bourbon sur cent dix huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, laquelle portion de terre est composée de la plus grande portion des lots 6 et 7 et une plus petite portion du lot No 8.

Conditions—Une moitié au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un an, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de l'année 1909 en plus du prix de son enchère et devant payer pour l'acte de vente pardevant Bernard F. Daly, notaire, ledit acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et déposer dix pour cent du prix au moment de l'adjudication avec

GEO ST-PAUL, Encanteur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

# L'Ecole de Culture Physique Pons,

## 116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

CARL PONS, Champion Athlète le Greco-Romain, Directeur.

Même CARL PONS, Enseigne aux Dames

oct—

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

# J. L. Unorato | J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

[illegible]

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les droits de l'Etat et de la Ville et les frais de l'acte de vente. 10 0/0 du prix de l'achat.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriété Foncière,
910 rue Gravier.

23 oct—23 31—nov 7 14 21 23

# W. R. Metzler.

## Vente de Propriété Abandonnée.

EN vertu de la loi de 1904.

Par ordre du Bureau de la Commission du Département de Police le vendredi MARDI, le 16 novembre à 10 heures A. M. au Poste Central de Police, un lot d'objets abandonnés consistant en vêtements, bijouterie, bicyclettes, etc.

Conditions—Comptant sans limite.

W. R. METZLER, Encanteur.
CHAS DONNAUD Sec. et Trés.

6 nov—7 14 16

# Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple et splendide placement, situé 2420 rue Bradish ou passage, entre les rues Tonti et Rocheblave. Succession de Laura Reeves épouse de Isaac Parker.

No 89,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—MARDI, le 30 novembre 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre émané et signé le 19 octobre 1909 par Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'Filet No 34 borné par les rues Tonti, Gravier, Rocheblave et Bradish, les rues Tonti, Rocheblave et Gravier, et la ruelle Tulane, désigné comme lot No 34 dans l'Filet No 557, et mesurant 30 pieds de face à la rue ou avec Bradish sur une profondeur de 90 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage simple, connu comme No 2420 rue ou avec Bradish.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Un dépôt de 20 0/0 requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur,
340 rue Carondelet.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28 30

## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Herbert E. Woodsum.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91 127—Division D—Attendu que Arthur F. Woodsum a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herbert E. Woodsum, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. L. Walker, avocat.

7 nov—7 11 16

Succession de Elizabeth Fank.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,296—Division D.—Attendu que Henry Fank a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Fank, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—A. D. Danziger, avocat. 29 oct—29—nov 2 7

Succession de Robert Powers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 91 277—Division C—Attendu que George Powers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Powers et Blanche Jartous, son épouse, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—W. McL. Fayssoux, avocat.

29 oct—29—nov 2 7

Succession de John Ford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 91,329 — Division E—Attendu que Philip Ford a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Ford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—F. A. Lambert, avocat.

4 nov—4 8 15

Succession de Harry Cage et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 91,345—Division C—Attendu que Hugh C. Cage a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Harry Cage et épouse, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Pierre Orabiles, avocat.

30 oct—30—nov 3 8

Succession de John W. Cowart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,323—Division C.—Attendu que Mme John W. Cowart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John W. Cowart, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

31 oct—31—nov 4 9

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIF

—00—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'Usine de la McLellan Dock Company. Meubles de Bureau, Coffrefort en Fer

Pour Etre vendu sur les lieux où la propriété est située.

Joseph Stanley Lewis et als vs McLellan Dock Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 79-809 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, le Premier District de cette ville, le JEUDI 18 novembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville dans l'Filet 23, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Constance, Webster et Patton, et désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement sur un devis ou plan d'arpentage dressé par Edgar Pilié voyer, daté du 8 septembre 1904, annexé à un acte d'hypothèque pardevant Julian B. Habans, notaire le 18 août 1905 et y faisant partie pour référence. D'après lequel dit plan ou devis d'arpentage lesdits lots mesurant comme suit: Les lots un et deux mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et deux lignes de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros trois et quatre chacun trente deux pieds deux pouces et deux lignes de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro cinq mesurant trente deux pieds deux pouces et deux lignes de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numéros six et sept mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros huit et neuf mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot numéro dix mesurant trente pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Constance, trente et un pieds cinq pouces et deux lignes en largeur sur la ligne du fond, cent quarante quatre pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne de côté contigu à l'avenue Henry Clay et cent quarante quatre pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne de côté contigu à la rue Webster. Le lot numéro onze mesurant trente pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Constance, trente et un pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond, cent quarante quatre pieds dix pouces et six lignes sur le côté à côté de l'avenue Henry Clay et cent quarante quatre pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté contigu à la rue Webster. Le lot numéro douze mesurant trente pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Constance, trente et un pieds cinq pouces et deux lignes en largeur sur la ligne du fond, cent quarante quatre pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté contigu à l'avenue Henry Clay et cent quarante quatre pieds dix pouces et une ligne sur le côté contigu à la rue Webster. Le lot numéro treize mesurant trente deux pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds. Les lots numéros quatorze et quinze mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numéros dix neuf et vingt mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles de cent dix pieds. Le lot numéro vingt et un mesurant trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster trente deux pieds deux pouces en trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profond